

## **INTER...ACTIONS NOUVELLE-AQUITAINE**

### Sommaire:

- Édito
- Bilan élections professionnelles
- Concentration énergétique et transferts d'activités: l'inspection du travail entre en jeu
- Revendications CSRH et CODT méprisées
- GILETS JAUNES: une radicalisation logique
- Dernière minute

**JANVIER 2019**

***Les sections de Bayonne, Bordeaux et Poitou-Charentes-Limousin vous souhaitent une BONNE ANNEE 2019 SOLIDAIRE ET COMBATIVE ainsi qu'à vos familles.***

Ce sont des vertus qui nous seront nécessaires en douane et plus largement dans la fonction publique pour contrecarrer les projets d'un gouvernement qui entend promouvoir la start-up nation sur fond d'inégalités fiscales et d'injustice sociale.

**Le projet de loi de réforme de la fonction publique qui doit être présenté au Parlement en ce début d'année précise les évolutions qui vont impacter le statut général et les droits en matière de mutation.**

L'un des articles procède à la révision des missions des commissions administratives paritaires (CAP), mais aussi à la définition des lignes directrices de gestion en matière de mobilité. Comme le précise cet article, l'autorité compétente "*procédera aux mutations des fonctionnaires*".

**L'avis préalable des commissions administratives paritaires et de leur mention ne sera donc plus un préalable à la mutation.**

Ce projet foule aux pieds le principe pourtant constitutionnel qui prévoit que *Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises (et des administrations)*.

**Il n'y aura plus aucun débat contradictoire pour lutter contre l'arbitraire des décisions de mutation dans un contexte où les postes à profil se multiplient.**

**Le texte stipule aussi que l'autorité compétente pourra définir des durées minimales et maximales d'occupation de certains emplois.**

Il s'agit ici d'une nouvelle offensive contre le statut général qui prévoit que les emplois permanents de l'État sont occupés par des fonctionnaires.

Cet article s'il est adopté ouvrira encore plus largement la porte à la contractualisation dans la fonction publique et aux contrats de missions comme cela se fait dans les pays anglo-saxons y compris pour les missions régaliennes.

Le SNAD CGT se battra pour défendre le statut général, car il garantit l'indépendance de l'agent public vis-à-vis du pouvoir politique et économique et qu'il offre une voie d'**accès égalitaire** à l'emploi public.

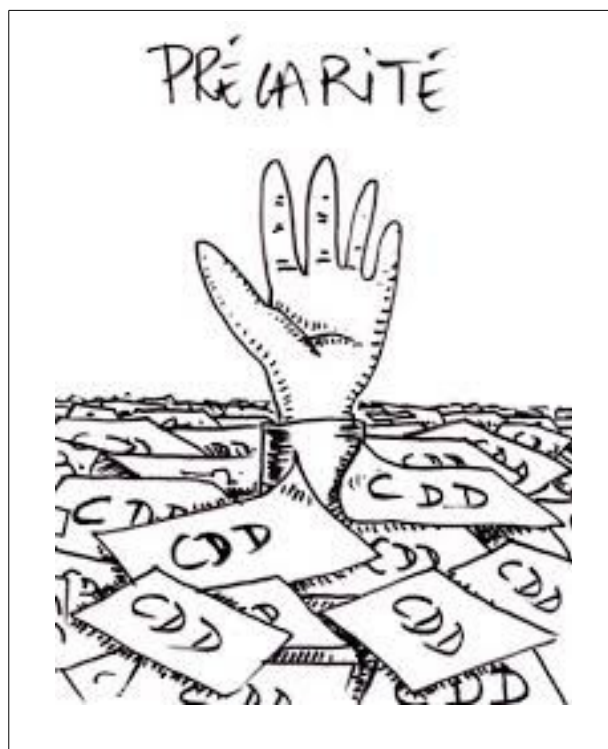
Ces principes ainsi que celui de responsabilité, notre section les a rappelé à l'occasion du recours qu'elle a déposé contre la décision du précédent Directeur Interrégional à Bordeaux de recruter via des contrats déterminés des gestionnaires de paye au CSRH. Nous avons assorti ce recours de la demande de titularisation des personnels concernés dans le respect du statut car la précarisation de l'emploi ne sera jamais une issue pour nos enfants et nos missions !

Décision attendue au premier trimestre 2019.

Comment finir sur ce sujet sans évoquer la situation des personnels employés à durée déterminée au centre d'archivage du CSRH sur la commune du Bouscat. La mission qu'ils effectuent, le classement des pièces figurant dans les dossiers personnels des agents en vue de leur numérisation, est censée être temporaire mais dure depuis plusieurs années.

Ces agents ne peuvent être employés que 12 mois consécutivement sur une durée de 18 mois.

L'administration utilise cette possibilité pour rappeler les mêmes personnes une fois le délai de 6 mois écoulé Elle y trouve un intérêt pécuniaire plutôt que d'affecter des fonctionnaires sur la mission, les agents affectés étant rémunérés au SMIC **mais sans percevoir la prime de précarité versée à chaque fin de contrat.**



Une disposition pourtant légale dans le privé qui ne s'applique aux contractuels de la fonction publique qui ne bénéficie d'ailleurs pas du droit à l'avancement.

La CGT sera attentive à ces personnels placés en situation de précarité sur les sujets de leurs conditions de travail, de leur rémunération, de leur formation et de leur devenir professionnel.

### ***BILAN DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES***

Le vote électronique était une première dans notre administration. Le résultat en terme de participation n'est pas si idyllique que certains de ses promoteurs voudraient le faire croire.

Baisse de la participation de 7% au comité technique de réseau et **de 12% au niveau des agents de constatation par rapport au scrutin de 2014.**

En local, la baisse est de près de 5% au comité technique à périmètre égal (DR de Poitiers, Bayonne et Bordeaux DI-DR) par rapport à 2014.

Rien de très réjouissant quand on sait les efforts déployés par les directions pour encourager le e-vote.

C'est surtout lors des prochains scrutins, quand l'administration verra le sujet de beaucoup plus loin, que la baisse se fera ressentir surtout si les directions continuent à tenir si peu compte des avis des représentants des personnels et à encourager ainsi le sentiment d'inutilité du vote chez les agents.

Au niveau des résultats en tant que tel, pour le comité technique local, la CGT enregistre une légère progression par rapport au scrutin de 2014 et une hausse de plus de 3% par rapport aux élections anticipées de 2017. Elle compte maintenant 4 sièges sur 10 dans cette instance.

S'agissant des CAP locales des contrôleurs et agents de constatations, la CGT se maintient à un niveau élevé en recueillant autour de 38% des suffrages de ces deux catégories et 2 sièges dans chacune des deux CAPL.

Nous perdons le siège en CAPL Inspecteur, le vote catégoriel ayant dominé dans cette instance.

**Rappelons que cette CAP ne comptera plus qu'un seul représentant des personnels ce qui n'est pas une bonne nouvelle pour contredire l'arbitraire en matière de mutation, d'avancement ou de sanction.**

Au niveau national, les résultats sont moins réjouissants pour notre syndicat qui perd la première place au profit de l'alliance CTFC-CFDT tout en conservant ses deux sièges en comité technique de réseau.

Les sections de l'interrégion Nouvelle Aquitaine, fortes de ses constats, seront offensives en 2019 pour bâtir avec tous les personnels qui veulent se battre des revendications en matière de rémunérations, de moyens et de conditions de travail **tout en conservant la proximité indispensable pour défendre les intérêts des agents.**

**Nos élus en comité technique local :**

*Titulaires*

Christophe Larroudé- Sylvie Bouyer- Philippe Gay- Pascal Hoffmann

## *Suppléants*

Jimmy Gautier- Cécile Bailhet- Michel Laurent- Christelle Leroux

## **Nos élus en CAPL n°2**

*Titulaires* : Michel Laurent (CP)- Patricia Andres (C1)

*Suppléants* : Jimmy Gautier (CP)- Laurent Londaiz (C1)

## **Nos élus en CAPL n°3**

*Titulaires* : Frédéric Mancini (ACP1)- Clément Fostier (ACP2)

*Suppléants* : Valérie Barrère (ACP1)- Christelle Bagnas (ACP2)

## ***CONCENTRATION ET TRANSFERT D'ACTIVITES : l'inspection du travail entre en jeu.***

Que ce soit pour la concentration énergétique dite des 3 TIC sur le bureau de Bassens ou du transfert de la mission viticulture du bureau de Mérignac vers Langon, Libourne et Pauillac, la Direction Interrégionale a refusé la demande d'expertise agréée votée pourtant à l'unanimité par les représentants des personnels dans les différents CHSCT (33, 64, 86). C'est donc maintenant à l'inspection du travail de donner son avis sur ces demandes. C'est ainsi que les mandatés en CHSCT et les directeurs ont été conviés à donner leurs arguments devant les différentes DIRECCTE.

Cette démarche nous permet de maintenir la pression pour obtenir de la direction une juste prise en compte, dans les deux projets, des questions de santé, de sécurité et de conditions de travail des agents.

Dans le même temps, la CGT continuera à agir pour le maintien des services de proximité que ces deux projets continuent de fragiliser.

## ***REVENDICATIONS AU CODT ET AU CSRH : les agents confrontés au mépris de la direction générale***

Qu'elle se méfie tout de même car les leviers dans les deux services existent pour faire aboutir les revendications des agents et le mouvement des gilets jaunes nous montrent les effets que produit **le mépris de classe**.

**Au CODT**, le groupe de travail n'a pas suffi pour débloquer la situation (qui en doutait?) même s'il a eu pour mérite de remettre le sujet des effectifs, des missions,



du régime de travail et de la formation sur le devant de la scène. Autant de sujet qui aurait dû être expertisés en amont et pour tous les CODT !

Pour les effectifs, le DI ne veut pas en démordre ! Il est suffisant.

Suite à un calcul tout personnel qui ne tient pas compte de la problématique du travail sur écran pendant 12 heures d'affilée ni de l'exigence et de la réactivité nécessaire dans ce service, il chiffre l'effectif à 20 et pense que cela suffira pour éviter les difficultés pouvant apparaître en matière de charge de travail : cumul d'heures pendant les périodes tendues, arbitrage pour la prise des congés, pause déjeuner devant écran, déséquilibre en matière de formation...

Pour la prime revendiquée par les agents, c'est hors sujet. On aurait aimé que le DI s'indigne de la situation qui prive ces personnels de leur juste reconnaissance indemnitaire tout comme son prédécesseur s'était mis en rogne en 2017 quand la CGT avait évoqué le privilège archaïque des appartements de fonction mais non il renvoie la balle à un hypothétique groupe de travail national autant dire aux calendes grecques !

Mieux, il demande aux agents de jouer les vigiles en sortant à l'extérieur du bâtiment pour voir si les lumières du bâtiment sont toutes éteintes, trop fort !

Exit aussi de la discussion, le sujet pourtant bien prégnant du pilotage des unités de l'inter région depuis Bordeaux qui a déjà pointé le bout de son nez via l'augmentation des services sur les secondes parties de nuit.

Au niveau des moyens, le projet TETRAPOL a vécu (un beau fiasco) et une expérimentation est en cours en Île-de-France qui prévoit via la solution dite AGENET la dotation de smart phone à tous les agents tout cela évidemment sans consultation préalable des CHSCT ni des comités techniques, la direction générale n'apprenant décidément rien de ses erreurs.

La CGT encourage les agents dans ce service à communiquer avec les agents des autres CODT au niveau national de façon à faire vire la plate-forme revendicative en construction et à réfléchir collectivement aux actions pour la faire aboutir.

De leur côté, les organisations syndicales vont demander que le sujet du CODT soit mis à l'ordre du jour du prochain comité technique local.

**Au CSRH**, suite à la pétition des agents gestionnaires de juillet dernier et à l'initiative de la CGT, le sujet de la revendication indemnitaire des agents a été portée au comité technique ministériel du 07 novembre dernier. Le secrétariat général de Bercy a dit découvrir le sujet et a proposé son arbitrage pour dénouer la situation alors même que la DG annonçait que pour elle le principe de la prime était acquis

**Le langage est double, le verbe est un** : la CGT, bien décidée à s'inscrire au livret de ce bal des menteurs, prend Bercy au mot et demande donc qu'un groupe de travail tripartite OS-DG-Ministère soit organisé le plus rapidement possible.

La CGT a porté cette proposition avec SOLIDAIRES et les agents présents à la RMIS du 17 décembre dernier devant le Directeur Interrégional en lui demandant d'en informer Montreuil.

Sans réponse de la DG, nous encourageons les agents dans ce service à s'en tenir à leur fiche de poste (s'ils la trouvent) pour leur travail au quotidien et à s'organiser collectivement pour obtenir satisfaction.

### **GILETS JAUNES : une radicalisation logique**

Si le mouvement des gilets jaunes témoigne de la faiblesse des corps intermédiaires dans beaucoup de secteurs (tertiaire, privés d'emploi par exemple), il est aussi le signe de la faillite de la démocratie sociale quand la présence des syndicats est effective dans d'autres secteurs. C'est le cas en douane où jamais les directions ne tiennent compte des avis formulés par les syndicats lors des fermetures des services de proximité : recettes locales, bureau de douane, brigades. Il s'en suit un sentiment de légitime abandon des usagers dans les territoires éloignés des grandes métropoles qui sont par ailleurs contraints d'utiliser les nouvelles technologies pour palier la faillite des services publics sans en avoir forcément les moyens financiers ou techniques.

Comment justifier l'intermédiation des syndicats quand leurs avis sont systématiquement bafoués ?

Ce qui est vrai pour la partie obligation fiscale, l'est d'autant plus en matière de santé ou d'éducation dans les départements où les fermetures d'hôpitaux ou de classes ont été légions ces dernières années.

Comment maintenir le principe de l'adhésion à l'impôt quand tant de services publics disparaissent ? D'autant plus que l'injustice fiscale et les inégalités sociales exacerbent les mécontentements y compris dans les grandes métropoles comme à Bordeaux où la spéculation immobilière fait levier sur la précarisation des classes populaires et des classes moyennes.

Les dernières décisions prises par ce gouvernement vont clairement dans la même voie c'est-à-dire la casse de notre modèle social : durcissement des sanctions prises



contre les privés d'emploi, affaiblissement des recettes de l'assurance maladie via l'exonération des cotisations non compensées par l'État, précarisation de l'emploi dans la fonction publique, fin du système de retraite par répartition, poursuite des fermetures des services publics.

La hausse en trompe l'œil du salaire minimum n'indique nullement un changement de cap car elle se fait au détriment du salaire différé des travailleurs via la suppression des cotisations sociales.

Comment dans ce contexte, croire aux vertus du débat national organisé par ce gouvernement ?

**Dernière minute :** la direction générale a communiqué aux représentants des personnels au comité technique de réseau les chiffres des effectifs de référence pour l'année 2019. Pour les Directions régionales de Nouvelle Aquitaine, la hausse du niveau d'emploi est principalement liée aux effets anticipés du Brexit et va servir à renforcer les unités qui tiennent des PPF aéroportuaires dans l'interrégion .

A contrario, les brigades non PPF pourtant touchées douanièrement parlant par le BREXIT (ex BSE Mérignac) risquent de voir perdurer un sous-effectif chronique. C'est aussi le cas des brigades qui tiennent des PPF maritimes comme celles de Bordeaux. **Mieux, le Directeur interrégional à Bordeaux entend ponctionner des effectifs dans ces deux unités pour renforcer la BSI du Musée par crainte des débordements des gilets jaunes, le tout sans consultation des OS bien entendu !**

De même, les effectifs services OPCO/AG/VITI continuent à subir des pertes d'emploi, l'effectif de référence n'augmentant que de 18 emplois dans les 3 DR alors que le renforcement des brigades PPF est de 23 agents. Ceci constitue une mauvaise nouvelle pour les agents et le service public douanier.

Au niveau des services de la DI, le niveau d'effectif de référence baisse de 15 emplois par rapport à 2018 sans que l'on connaisse pour l'instant la répartition de ces suppressions de postes (RI-services de l'hôtel des douanes). La soupe qui va être servie lors du prochain comité technique local risque d'être bien amère pour les services concernés.

**Je me syndique à la CGT**  **SNAD-CGT**

**Pour renforcer la démarche et l'action revendicative fondées sur la démocratie et l'unité**

NOM : ..... Prénom : .....

Direction : ..... Affectation : .....

Grade : ..... Date et signature : .....

Adresse (envoi presse syndicale) : .....

.....

A découper et remettre à un responsable CGT ou mail à [snad-cgt-bordeaux@douane.finances.gouv.fr](mailto:snad-cgt-bordeaux@douane.finances.gouv.fr)  
SNAD-CGT – 263 RUE DE Paris – Case 452 – 93515 MONTREUIL CEDEX